

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 avril 2010**

Budgets primitifs 2010 :

lancement et poursuite de nombreux programmes d'investissements
sans recours véritable à l'emprunt et sans réelle hausse des impôts.

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, le 15/04 en mairie afin de voter principalement les comptes administratifs 2009, et les budgets primitifs 2010.

• **Les comptes administratifs :**

- CA 2009 budget principal communal : excédents dégagés de l'ordre de 190.000 €, en raison principalement de dépenses de fonctionnement bien maîtrisées et de recettes perçues (dotations d'Etat, subventions) supérieures aux prévisions.

- CA 2009 budget annexe assainissement : excédents « réels » dégagés de l'ordre de 54.000 €, provenant de sommes provisionnées et conservées des années antérieures pour faire face à d'éventuels imprévus et afin de pouvoir mener à bien des travaux de réfection de réseaux.

- CA 2009 budget annexe CCAS : excédent « réel » constaté d'environ 7.000 €.

Ces comptes administratifs ont été votés à l'unanimité (ainsi que les comptes de gestion du Trésorier Principal de Menton).

• **Les budgets primitifs :**

Un rapport de présentation a été réalisé et sera diffusé à la population. Les budgets primitifs s'élèvent au total à 4.548.865 € répartis à raison de 1.268.723 € en fonctionnement et 3.279.962 € en investissement.

Les principaux points à retenir :

- Baisse d'une année sur l'autre de 1,97 % des sections de fonctionnement : budgets de crise, d'effort et de rigueur maîtrisée ;

- lancement ou poursuite de nombreux programmes d'investissements, malgré tout tels que :

Réfection de la façade de l'église St Barthélémy, réfection avec mise aux normes de la salle des fêtes du village et construction d'un local « association » ainsi que d'un local de stockage « buvette » au comparan, désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour amorcer les études inhérentes à la construction d'une salle polyvalente dans la vallée, création d'un local vestiaire et d'un local de rangement aux tennis, poursuite du projet OPAGE - défense incendie du socle du village, réhabilitation des anciennes oliveraies -, programme de voirie 2010 : réfection en enrobés du chemin communal n° 1 et caladage des ruelles du village, audit hydrogéologique en vue de travaux de réfection de réseaux eaux usées et eaux pluviales, acquisition et travaux de terrassement terrain du quiaus : réalisation d'un espace de stockage de matériaux pour les entreprises locales et la commune, aide communale à l'amélioration de l'habitat rural (ravalement de façade...), équipement informatique des écoles communales, amorce du projet de réhabilitation de l'ilot de ruines du vieux village et du projet extension de l'école maternelle de la vallée, programmation probable en 2010 par le SDEG éclairage public vieux village et Doyen Rochard (remplacement de l'existant par des lanternes sodium haute pression) etc....

- financement des dit-projets, sans recours véritable à l'emprunt et sans hausse réelle des impôts directs (légère hausse de 1,75...% des taux en nominal pour simplement suivre l'évolution du coût de la vie) ou indirects (maintien du prix du m3 d'assainissement facturé à 1,63 €) ; ...mais grâce aux excédents produits par la commune les années précédentes, à l'autofinancement encore espéré en 2010 du fait notamment d'une volonté de grande maîtrise des dépenses de fonctionnement ou encore grâce à l'effort que devraient encore consentir l'Etat, le Conseil Général, la Région ou encore l'Europe ou la CARF en matière de subventions octroyées à notre commune. **A noter que la commune est de surcroît totalement désendettée avec une annuité d'emprunt représentant à peine 1,08 % des dépenses totales de fonctionnement.**

Budgets primitifs adoptés à l'unanimité.

• Autres points importants en cette séance :

- subventions aux associations communales, montants votés quasiment à l'identique de ceux attribués l'année précédente (voté à l'unanimité).
- Choix définitif de placement de la donation « RAZA MONGILLAT » de 1.000.000 € sur un portefeuille d'obligations auprès de l'établissement financier Crédit du Nord, sous réserve de l'avis favorable de la Direction Générale des Finances Publiques (voté à l'unanimité).
- Projet salle polyvalente vallée : lancement de la phase « étude » assistance à maîtrise d'ouvrage (unanimité moins un vote contre : Véronique VIALE).
- Projet de réfection salle fêtes village : coût définitif prévisionnel revu à hauteur de 405.000 € HT (étude et travaux) financés grâce aux fonds de concours de la CARF, aux subventions espérées du Département et de la Région et bien sûr grâce à l'autofinancement communal assuré pour cette opération. Accès pour les personnes à mobilité réduite à partir du lavoir jusqu'à la poste, SAS pour accéder à la salle, faux plafond acoustique et phonique ainsi que mise aux normes de l'intérieur de la salle des fêtes...
- Affectation de la dotation cantonale 2010 à la réfection en enrobés du chemin communal n° 1 - reprise des enrobés sur la partie haute vers Gorbio - réalisation d'une couche d'enrobés sur la partie basse vers Menton - caladage de la ruelle du four (sous la place Honoré Vial) - raccord de caladage place de la République et certaines ruelles du village (rue Garibaldi sous 1^{er} Porche, place de l'église, rue Gambetta et chemin e Menton) (voté à l'unanimité).
- Aide à la rénovation des façades :

Le Conseil Municipal a aussi notamment voté un budget de 7.000 € pour 2010 afin de participer à la rénovation des façades. Cette mesure concerne les habitations du centre historique, de la place de la République et de l'amorce du chemin de Peille jusqu'au niveau de la maison ROCCA ancienne chapelle médiévale.

Les aides seront attribuées en fonction de la surface des façades après obtention d'une déclaration de travaux et d'une aide du Conseil Général

La commune apportant une aide complémentaire aux projets.

• Questions diverses évoquées :

- installation de containers de recyclage des textiles,
- installation de guides touristiques sur téléphones mobiles,
- Baisse pour Gorbio de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (décision CARF) et de la tarification de l'eau (décision SIECL),
- Restauration du cadran solaire de la place Honoré VIAL financée par le propriétaire.